



Mairie de NORT-SUR-ERDRE  
Pôle Enfance et Action Éducative :  
02 51 12 01 44  
Adresse mail : [enfance.jeunesse@nort-sur-erdre.fr](mailto:enfance.jeunesse@nort-sur-erdre.fr)  
Espace famille : [www.nort-sur-erdre.fr](http://www.nort-sur-erdre.fr)

### **Horaires d'ouverture :**

Lundi et jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30  
Mardi et mercredi : 8h30 - 12h (fermé l'après-midi)  
Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

### **DOSSIER D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE 2022-2023**

Dossier d'inscription complet à retourner soit :  
- dans la boîte aux lettres de la mairie  
- à [enfance.jeunesse@nort-sur-erdre.fr](mailto:enfance.jeunesse@nort-sur-erdre.fr)

## **VOTRE ENFANT A UN P.A.I.**

SERVICES	NATURE DU P.A.I.	P.A.I. A FOURNIR (Protocole + ordonnance)		TROUSSE D'URGENCE A FOURNIR *		
		ÉCOLE	MAIRIE	ÉCOLE	MAIRIE	BERLINGOT PETITS SABLÉS
RESTAURATION SCOLAIRE ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	ASTHME	X	X	X	NON	NON
	ALIMENTAIRE				X	
	AUTRE					
ALSH PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI	ASTHME	NON	X	NON	NON	X
	ALIMENTAIRE					
	AUTRE					
ALSH VACANCES	ASTHME	NON	X	NON	NON	X
	ALIMENTAIRE					
	AUTRE					

\* Composition de la trousse d'urgence : protocole + ordonnance à jour + médicaments à jour rangés dans une trousse étiquetée au nom et prénom de l'enfant




## Modalités d'inscription aux prestations du Pôle Enfance et Action Éducative

L'accès aux services : restauration scolaire / pause méridienne, accueil périscolaire, accueil de loisirs, sport vacances est validé aux conditions suivantes :

- ✓ **Inscription obligatoire** : dossier d'inscription téléchargeable sur le site de la mairie ou à retirer en mairie, à compléter et à déposer au pôle Enfance et Action Éducative
- ✓ **Documents à fournir pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs et sport vacances (voir ci-dessous) :**

### INSCRIPTIONS

- remplir la fiche d'inscription
- remplir la fiche de renseignements

 **Fournir en cas d'allergie** : certificat médical ou PAI + trousse d'urgence en mairie  
⇒ précisions en dernière page sur le tableau récapitulatif du suivi des PAI

Aucun médicament ne sera administré sans prescription médicale et autorisation des parents.

- ✓ **Document supplémentaire à fournir pour Sport vacances** :
  - une attestation d'assurance responsabilité civile

### QUOTIENT FAMILIAL

Chaque début d'année civile, le pôle enfance réactualise les quotients familiaux avec effet sur la facture du mois correspondant, à partir des données de la CAF ou de la MSA ou de l'avis d'imposition.

L'absence de document justifiant de ce quotient entraîne l'application du tarif maximum.

Tout changement important de ressources peut être révisé **en cours d'année sur demande de la famille.**

à conserver

### CHANGEMENT DE SITUATION

Tout changement important de situation familiale doit être signalé à la mairie. Les décisions de justices doivent être transmises au service et à l'école afin de permettre la continuité éducative et le suivi du dossier administratif.

### FACTURATION

La facture des différentes prestations est établie à terme échu, consultable sur le compte famille.

### MODALITÉS DE PAIEMENT

Plusieurs modes de paiement sont possibles :

- prélèvement automatique à compter du 15 de chaque mois, document téléchargeable sur le site de la commune ou disponible en mairie, à compléter et à retourner au service,
- paiement en ligne : lien intégré dans la rubrique « espace famille » ou sur le site du Trésor Public,
- paiement par datamatrix (l'apposition du datamatrix permet à l'utilisateur de régler jusqu'à 300.00 € auprès du réseau de buralistes conventionnés "paiement de proximité"),
- chèques bancaires à déposer **uniquement** à la Trésorerie de Nort-sur-Erdre,
- chèques CESU (pour les enfants de moins de 6 ans), chèques vacances et chèques loisirs sport-culture : **à déposer avant facturation au pôle Enfance et Action Éducative.** Ils peuvent être utilisés comme suit :

Prestations / Modes de paiement	Accueil périscolaire	Restauration scolaire	Accueil de loisirs (mercredi et vacances)	Sport Vacances
Chèque CESU (- 6 ans)	OUI			NON
Chèque loisirs sport-culture	NON	NON	OUI	OUI
Chèque vacances				